

Calendrier prévisionnel 2023

Pour les doctorants inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année de doctorat, la période des CSI se déroule entre le 1^{er} mars et le 20 juin de l'année universitaire en cours.

Pour les doctorants inscrits en 3^{ème} année de doctorat ou au-delà, la période des CSI se déroule entre le 1^{er} mars et le 10 septembre de l'année universitaire en cours.

C S I	Etapas à réaliser	Documents nécessaires
4 mois après l'inscription en 1 ^{ère} année de doctorat	Constitution de son comité de suivi individuel	Se référer au document : ED624_comment composer son CSI
Avant le 15 avril	Proposer la composition du CSI à ed624.sds@u-paris.fr pour validation de l'ED	imprimé : ED624_Proposition de CSI
15 jours avant la date de l'entretien avec le CSI	Envoi des pièces pédagogiques aux membres du CSI	Imprimé : ED624_Annexe_CSI
Jour de l'entretien avec le CSI	<p>Temps 1 Présentation de l'avancement des travaux du doctorant devant les membres du CSI et directeur de thèse</p> <p>Temps 2 Entretien des membres du CSI avec le directeur de thèse en l'absence du doctorant</p> <p>Temps 3 Entretien des membres du CSI avec le doctorant en l'absence du directeur de thèse</p>	

Le compte rendu de l'entretien du doctorant avec son CSI sera à transmettre à l'ED (ed624.sds@u-paris.fr) avant le :

- **23 juin 2023** pour une réinscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année de doctorat
- **15 septembre 2023** pour une réinscription en 4^{ème} année de doctorat ou au-delà

Tous les imprimés sont disponibles en ligne sur le site internet de l'ED

<https://ed624.u-paris.fr/suivi-de-la-these/>